

Section 2.—Statistique de la citoyenneté canadienne

Les données sur l'indigénat et l'origine de la population ont été recueillies au recensement de 1961 et font l'objet d'un tableau sommaire à l'Appendice II du présent volume. Les renseignements les plus récents lors de la rédaction du présent chapitre sont ceux du recensement de 1951 dont les résultats indiquent que 96.9 p. 100 des habitants du pays étaient citoyens du Canada, 0.7 p. 100 citoyens d'autres pays du Commonwealth, 1.7 p. 100 de pays européens, 0.1 p. 100 de pays asiatiques, 0.5 p. 100 des États-Unis et 0.1 p. 100 d'autres pays.

La statistique suivante indique le nombre des certificats de citoyenneté qui ont été «délivrés», et fournissent des précisions au sujet des certificats «octroyés» ces dernières années. Les formules mentionnées au tableau 1 comprennent les certificats octroyés à de nouveaux citoyens et ceux qui, pour diverses raisons, ont été délivrés à des personnes déjà citoyennes canadiennes. Les tableaux 2 à 6 ont trait uniquement aux certificats «octroyés» c'est-à-dire aux certificats dont les détenteurs ont obtenu par le fait même leur citoyenneté canadienne.

Certificats de citoyenneté.—En 1960, il y a eu délivrance de 104,406 certificats de citoyenneté canadienne, contre 115,247 l'année précédente. Durant l'année 1960, la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne a inscrit 4,904 certificats d'enregistrement de naissances à l'étranger, 422 déclarations d'intention, 121 déclarations de rétention de la citoyenneté canadienne et 30 requêtes pour la reprise de la citoyenneté canadienne. Le nombre de certificats délivrés gratuitement à des ex-militaires a atteint 585, comme en 1959. Voici les chiffres correspondants de 1959: 5,037 enregistrements de naissances à l'étranger, 507 déclarations d'intention, 80 déclarations de rétention de la citoyenneté canadienne, 15 requêtes pour la reprise de la citoyenneté et 585 certificats délivrés gratuitement à des ex-militaires.

1.—Certificats de citoyenneté délivrés, d'après le statut du bénéficiaire, 1953-1960

Loi de 1947	Classement	1958	1959	1960
Article 34 (1) (i)	Certificats de preuve de statut			
	Citoyens canadiens de naissance	1,318	1,196	1,175
	Naturalisés, sous l'empire de lois antérieures	3,118	2,194	1,833
	Sujets britanniques, 5 années de résidence avant le 1 ^{er} janvier 1947	1,527	1,101	1,132
	Épouses	673	552	465
Article 10 (2)...	Sujets britanniques, 5 années de résidence depuis le 1 ^{er} janvier 1947	8,501	7,793	7,567
Article 10 (1)...	Étrangers	58,905	49,061	40,599
Article 10 (5)...	Mineurs dont les parents ont obtenu un certificat	15,716	13,437	13,562
Article 11 (3)...	Mineurs, cas spéciaux	165	195	188
Article 10 (3)...	Femmes qui ont repris la citoyenneté canadienne perdue par mariage	432	309	190
Article 10 (4)...	Canadiens qui ont repris le statut perdu par naturalisation hors du Canada	152	110	120
Article 11 (1)...	Cas douteux maintenant réglés par certificat	5	12	5
Article 11 (2)...	Personnes adoptées ou légitimées	312	363	149
	Certificats remplacés	1,563	1,529	1,510
	Certificats de petit format (émis depuis le 18 octobre 1955, à des citoyens canadiens)	41,173	37,395	35,911
	Total	133,560	115,247	104,406

Caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté en 1960.—La statistique détaillée et comparable donnant les caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté est disponible depuis 1953; elle indique l'âge, l'état matrimonial, la profession, la période d'immigration, la résidence et la nationalité antérieure de ces personnes.